

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2009**

Délibération
n° 2009.10.193

**Direction des
politiques solidaires -
PLIE : attribution de
subvention à la
Mission Locale dans
le cadre du Fonds
social Européen (FSE)**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Brigitte BAPTISTE par Bernard CAVY, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE, Gilles VIGIER par André LAMY

Excusé(s) :

**DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES - PLIE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA
MISSION LOCALE DANS LE CADRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)**

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la programmation des fonds européens pour la période 2007-2013, la ComAGA s'est vue attribuer la gestion d'une subvention globale pour le compte du Fonds social européen (FSE) dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La Mission Locale a répondu à l'appel à projets lancé en juin 2009 et propose de mobiliser une trentaine d'entreprises en faveur de l'insertion des jeunes du territoire.

Préalablement à l'accueil des jeunes, les entreprises volontaires devront adhérer au principe de formation d'un tuteur qui sera l'interlocuteur des accompagnateurs tout au long du projet et devra suivre une formation mise en œuvre par la Mission Locale afin de se préparer à l'accueil et au suivi de ces jeunes. Le projet animé par deux chargés de mission, s'adressera à environ 80 jeunes bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre du dispositif CIVIS.

La Mission Locale présentera par ailleurs, une demande de financement auprès du Haut Commissariat aux Solidarités Actives et à la Jeunesse afin de renforcer le projet par le recrutement d'un troisième chargé de mission, d'élargir la typologie et le nombre de jeunes visés et de mettre en place avec l'aide de l'ANSA (Agence Nationale des Solidarités Actives) un processus d'évaluation.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Mesdames Bourdareau et Lamant ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu le protocole d'accord du PLIE 2009, approuvé par délibération n°244 du 6 novembre 2008,

Vu la convention de subvention globale du 23 mai 2008,

Vu l'avis favorable de la commission des Politiques Solidaires du 9 septembre 2009,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 41 400 € au titre du Fonds social européen à la Mission Locale de l'agglomération d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et avenant à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 6574 - sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21 octobre 2009

Affiché le :

21 octobre 2009